

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

CFPCA (Centre de Formations Professionnelles Continues et d'Apprentissage) dispose d'infrastructures* au sein de l'**EPLFPA de Brioude-Bonnefont** dont l'équipement permet de dispenser des enseignements du niveau 3 au niveau 6 :

- un laboratoire de chimie et de biologie
- un salle informatique
- ateliers pédagogiques
- un Centre de Ressources
- un atelier machinisme
- une salle techno

Selon les besoins, le centre peut bénéficier des infrastructures de l'établissement :

- un Centre de Documentation et d'Information
- l'amphithéâtre
- l'exploitation agricole pédagogique
- des installations sportives
- le centre équestre
- le restaurant scolaire
- hébergement sous conditions

* Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur.

CONDITIONS DE PRÉ-INSCRIPTION

Inscription avant le 1^{er} jour de présence en centre

Pour toute pré-inscription, se connecter au site internet du CFPCA.

Télécharger TOUS les documents, les compléter et les transmettre par voie postale au secrétariat du CFPCA.

Une inscription devient définitive dès que le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est signé de toutes les parties et le positionnement réalisé.

Contactez le CFPCA

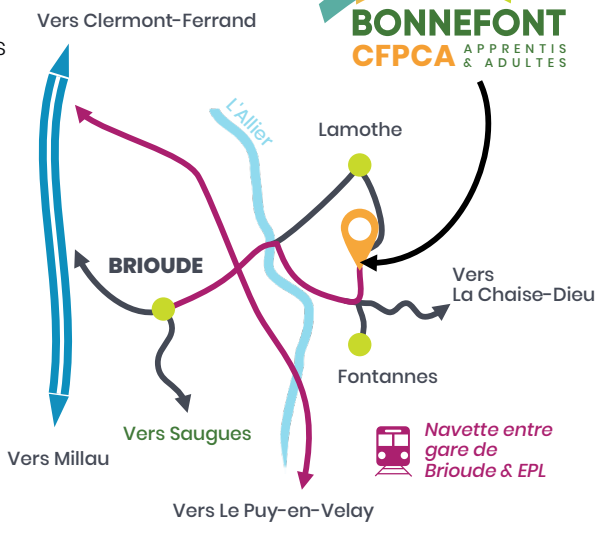
Centre de Formations Professionnelles Continues et d'Apprentissage



Route de Bonnefont
43100 Fontannes
04 71 74 57 58

cfa.haute-loire@educagri.fr

bonnefont43.fr



Promotion	2024
Taux de réussite	88%
Taux d'appréciation	78%
Taux d'insertion	93%
Taux de rupture	6%
Taux d'abandon	0%
Poursuite d'étude	27%

RNCP 38384 Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté Alimentaire 15/12/2023

Bac Pro AE

Baccalauréat Professionnel

Agroéquipement



VOUS ÊTES PASSIONNÉS PAR LA TECHNOLOGIE ET LES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES,

VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES TECHNIQUES SOLIDES EN MAINTENANCE ET EN UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES,

VOUS VOULEZ ÊTRE À LA POINTE DE L'INNOVATION DANS LE SECTEUR AGRICOLE :

DÉMARREZ VOTRE CARRIÈRE DANS LE DOMAINE DE L'AGROÉQUIPEMENT : CHOISISSEZ LE BAC PRO AGROÉQUIPEMENT !

APPRENTISSAGE
& contrat de professionnalisation

MAJ le 17/03/2025

CONCEPTION DIGIT.COM BONNEFONT



EPLFPA de BRIOUDE-BONNEFONT/SAUGUES
CFPCA
Route de Bonnefont
43100 Fontannes
04 71 74 57 58
cfa.haute-loire@educagri.fr

OBJECTIFS VISÉS

Le Bac Pro Agroéquipement (Baccalauréat Professionnel) est un diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 4.

Le Bac Pro Agroéquipement permet d'obtenir l'attestation valant **CACES un, neuf, dix** (R372m) et de valider le **Certiphyto** (certificat obligatoire pour l'achat, la vente, le conseil et l'application des produits phytosanitaires). Les apprentis sont également formés au diplôme de **Sauveteur-Secouriste du Travail**.

VIE ACTIVE



- ouvrier qualifié d'exploitation agricole
- responsable de la gestion d'un parc de matériels agricoles
- chargé des relations avec les entreprises agricoles
- démonstrateur, vendeur ou représentant en matériel
- responsable d'une entreprise agricole

POURSUITE D'ÉTUDES



- CS agent de collecte approvisionnement
- CS travaux mécanisés de génie écologique
- BTS techniques et services en matériels agricoles
- BTSA agronomie et cultures durables
- BTSA génie des équipements agricoles
- BTSA technico-commercial option biens et services pour l'agriculture
- BTSA technico-commercial option produits de la filière forêt bois

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être âgé de 16 ans ou être âgé de 15 ans minimum au 31 décembre de l'année de l'inscription et avoir effectué une 3^{ème}.

Après une 3^{ème} ou être titulaire d'un B.P.A. ou C.A.P.A.

RÉMUNÉRATION & FINANCEMENTS

La rémunération est fonction de l'âge de l'apprenti et de la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise (elle est donnée en % du smic Brut).

Financé par les opérateurs de compétences.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'apprentissage peut être effectué dans une entreprise de travaux agricoles, une CUMA, un groupement d'employeurs, une exploitation agricole, chez un concessionnaire, etc. L'apprenti participe aux travaux et acquiert une formation pratique à raison de :

- 30 semaines en **Seconde**,
- 28 semaines en **Première**,
- 27 semaines en **Terminale**.

Le **CFPCA** dispense une formation théorique ainsi que des compléments de formation pratique à raison de :

- 17 semaines en **Seconde**,
- 19 semaines en **Première**
- 20 semaines en **Terminale**.

Le rythme d'alternance est généralement de **2 semaines en entreprise** puis **2 semaines au CFPCA**.

LES CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

ACTIVITÉS VISÉES

- Conduite des machines agricoles et de leurs équipements.
- Veiller au bon fonctionnement du matériel.
- Gérer l'entretien courant de machines agricoles.
- Responsable de l'organisation et de la mise en œuvre des chantiers selon des procédures, des objectifs, des réglementations et planification.
- Proposer une optimisation des activités à réaliser.

- Autonomie et responsabilité importantes dans la réalisation des travaux en fonction des aléas, des dysfonctionnements ainsi que dans la gestion des relations humaines.
- Maîtrise d'outils et d'applications numériques, des technologies de communication (informatique embarquée, global positioning system (GPS), logiciel de cartographie...), et de bureautique.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Enseignements Généraux

Seconde

Français, Anglais, Éducation socio-culturelle, Histoire-Géographie, Économie, EPS, Mathématiques, Informatique, Physique-Chimie.

1^{ère} & Terminale

Français, Anglais, Éducation socio-culturelle, EPS, Mathématiques, Informatique, Physique-Chimie, Biologie-Ecologie.

Enseignements professionnels

Seconde

Agroéquipement, Sciences et Techniques des Équipements, Gestion, Biologie-Ecologie, Agronomie.

1^{ère} & Terminale

Agroéquipement, Sciences appliquées, Économie, Gestion, Agronomie, Technologie, Maintenance, Découverte des engins de travaux publics.

DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le Bac Professionnel regroupe plusieurs épreuves :

- Une partie des épreuves se déroule sous forme de **contrôles continus** (50% de la note finale).
- Une autre partie sous forme d'**examen terminal** (50% de la note finale).

Le Bac Professionnel est attribué pour une note finale supérieure ou égale à 10.

